

FCP de droit français

RICHELIEU CITYZEN

RAPPORT ANNUEL

au 30 novembre 2022

**Société de gestion : Richelieu Gestion
Dépositaire : CACEIS Bank
Commissaire aux comptes : KPMG Audit**

RICHELIEU GESTION - 1-3-5 Rue Paul Cézanne - 75008 - Paris

SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	4
3. Rapport de gestion	5
4. Informations réglementaires	9
5. Certification du Commissaire aux Comptes	12
6. Comptes de l'exercice	16
7. Annexe (s)	41
Caractéristiques de l'OPC (suite)	41
Information SFDR	45



Richelieu Gestion

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

RICHELIEU CITYZEN

Part R ISIN : FR0000989410

Cet OPCVM est géré par RICHELIEU GESTION

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Classification : Actions de pays de l'Union européenne

Objectif de gestion : L'objectif de l'OPCVM est de rechercher une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence Bloomberg Eurozone Developed Markets Large & Mid Cap NR Index (dividendes nets réinvestis), sur la durée de placement recommandée, par le biais d'une gestion discrétionnaire d'un portefeuille d'actions européennes sélectionnées en fonction d'une analyse financière et de critères extra-financiers ESG (Environnement, Social, Gouvernance).

Indicateur de référence : La performance du FCP peut être comparée a posteriori à celle de l'indicateur de référence Bloomberg Eurozone Developed Markets Large & Mid Cap NR Index (dividendes nets réinvestis). Cet indice est représentatif des marchés actions de la zone Euro. Les données concernant l'indice sont notamment disponibles sur le site <https://www.bloomberg.com/professional/product/indices/>.

Politique d'investissement : La stratégie de cet OPCVM repose sur une gestion active, discrétionnaire et opportuniste visant à sélectionner, sur la base d'une analyse financière fondamentale et de critères extra-financiers ESG tels que : Environnement : émission de gaz à effet de serre, respect de la biodiversité... ; Social : gestion des carrières, promotion du développement économique et social... ; Gouvernance : indépendance de l'organe de surveillance, prévention de la corruption..., des valeurs de sociétés cotées sur les marchés de l'Union européenne actives dans les secteurs suivants : santé, éducation, loisirs, sécurité, environnement et digitalisation.

L'analyse extra-financière ESG est menée selon une approche « Best in Universe » qui vise à rendre éligible au portefeuille uniquement les 4 premiers quintiles de l'univers d'investissement initial, soit les 80% d'émetteurs les mieux notés sur la base de critères ESG et ainsi à exclure les 20% d'émetteurs les moins bien notés. La part de l'OPCVM couverte par les critères ESG est fixée à un seuil minimum de 90% de l'actif net hors liquidités. Ce filtre ESG est constitué sur des bases de données extra-financières fournies par des prestataires tiers spécialisés.

Limites méthodologiques : L'analyse ESG se fonde en grande partie sur des données qualitatives et quantitatives communiquées par les entreprises elles-mêmes et est donc dépendante de la qualité de cette information. Bien qu'en amélioration constante, les reportings ESG des entreprises restent encore parcellaires et très hétérogènes. La société de gestion est par ailleurs dépendante du prestataire tiers sélectionné.

Caractéristiques essentielles : L'OPCVM est en permanence investi à hauteur de 75% minimum de l'actif net en actions de tout pays au sein de l'Union européenne, sans contrainte de taille de capitalisation. L'exposition aux marchés actions pourra néanmoins être réduite jusqu'à 60% de l'actif net.

L'OPCVM peut également investir jusqu'à 20% de l'actif net en obligations, titres de créance, et instruments du marché monétaire, émis en euros par des entités publiques ou privées de pays membres de l'Union européenne tout en conservant l'application des critères ESG. Ces titres relèveront de tout type de notation, dont spéculative selon les agences de notation indépendantes ou le barème de notation interne de la société de gestion, ou pourront être non notés. La sensibilité globale du portefeuille aux produits et instruments de taux est comprise entre 0 et +2,5.

L'OPCVM pourra enfin intervenir sur les instruments dérivés pour couvrir son actif et les titres intégrant des dérivés pour couvrir et/ou exposer son actif aux risques actions et de change. Son exposition globale pourra atteindre 110% de l'actif net, soit une surexposition maximale de +10% de l'actif net. L'OPCVM est exposé à un risque de change jusqu'à 10% de son actif net.

Autres informations : Les souscriptions et rachats sont centralisés chaque jour ouvré de la bourse de Paris à l'exception des jours fériés légaux en France (J) jusqu'à 12h auprès du dépositaire. La valeur liquidative est déterminée le jour ouvré suivant et le règlement intervient à J+2 ouvrés.

La part R de l'OPCVM capitalise les sommes distribuables.

L'OPCVM est éligible au PEA.

Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible, A risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur ci-dessus reflète la volatilité de l'OPCVM sur 5 ans compte tenu de son exposition aux marchés actions de l'Union européenne. Il est calculé sur la base de l'historique des rendements de l'OPCVM et à défaut d'historique suffisant, sur la base des rendements de son indicateur de référence.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risque(s) important(s) pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de crédit : il représente, pour les titres de créance et les instruments monétaires, le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance. Ce risque est plus important pour les titres dits « spéculatifs ».

Risque de liquidité : risque lié à la part des investissements réalisée dans des instruments financiers pouvant présenter par nature et /ou selon certaines circonstances un niveau de liquidité relativement faible.

Risque lié aux instruments financiers à terme : risque lié aux variations des prix des instruments financiers à terme et à un effet d'amplification à la baisse ou à la hausse des mouvements de marché.

Risque de contrepartie : risque de non paiement d'un flux (ou d'un engagement) dû par une contrepartie avec laquelle des positions ont été échangées et des engagements signés.

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Modifications affectant l'OPCVM :

18/02/2022 :

- Précision apportée sur la taxonomie dans "l'objectif de gestion".
- L'univers d'investissement a été précisé dans l'objectif de gestion comme suit : "L'univers d'investissement initial est composé des actions ou titres, libellés en toutes devises, donnant ou pouvant donner accès au capital et aux droits de vote et assimilés, émis par des sociétés de toutes tailles de capitalisations cotées en Europe. Cet univers d'investissement fait l'objet d'une revue mensuelle."
- Précision apportée sur zone géographique d'investissement avec suppression de la possibilité d'investir en titres de sociétés situées au sein des pays émergents, auparavant autorisé à hauteur de 10% de l'actif net des portefeuilles.
- La notion de risque lié aux marchés émergents a été retirée.

3. RAPPORT DE GESTION

Point marché 2022 :

Les marchés ont, dès janvier, fait l'objet de prises de profits, sous l'effet de la hausse des taux réels et du risque géopolitique entre les Etats-Unis et la Russie. Les multiples de valorisation des entreprises de croissance se sont dégonflés et le style « value » a largement surperformé dans ce mouvement de rotation.

Le fonds **Richelieu Cityzen** a subi trois mois de sous-performance marquée, deux mois (mai et octobre) au cours desquels les valeurs bancaires et pétrolières ont surperformé, secteurs par définition sous-pondérés dans le fonds et un mois (novembre) au cours duquel le rebond est passé par les valeurs les plus cycliques dans un contexte d'espoir de resserrement monétaire à venir moins importants face aux dernières données d'inflation.

Du 31 décembre 2021 au 30 novembre 2022, le fonds (part R) a perdu 16,50% lorsque son indicateur de référence a reculé de 8,59%. Une grande partie de la sous-performance 2022 s'explique donc de façon passive (quasi absence des certains secteurs) et par une surpondération structurelle du Digital, bien qu'allégé tout au long de l'année.

Performances 2022, fonds et indicateur de référence

		31/12/2021	30/11/2022	dividend	perf
FR0000989410	RICHELIEU CITYZEN	215,98	180,35		-16,50%
FR0013281516	RICHELIEU CITYZEN (F)	224,48	188,97		-15,82%
FR0013281524	RICHELIEU CITYZEN (FD)	142,77	119,86	0,31	-15,83%
FR0011362599	RICHELIEU CITYZEN (I)	1 102 886,32	930 958,10		-15,59%
FR0013032109	RICHELIEU CITYZEN (RD)	126,74	105,83		-16,50%
				Bloomberg Eurozone Developed Markets Large&Mid Cap NR	-8,59%

Point sur la gestion en 2022

+ Gestion des thématiques :

Jusqu'à fin septembre, les titres en portefeuille étaient classés en six thématiques (Environnement, Santé, Digital, Sécurité, Loisirs et Education) qui ont été pondérées différemment au cours de l'année en fonction de notre appétence au risque, du momentum de marché, des circonstances macroéconomiques et d'éléments propres à chaque secteur.

Dans ce contexte européen de crise énergétique, le poids de l'**Environnement** a été renforcé graduellement tout au long de l'année, passant de 30% fin janvier pour culminer à 41% fin septembre, néanmoins avec un mix de sous-thématiques différent (moins d'énergie renouvelables notamment).

La thématique **Digital**, souffrant d'une moindre visibilité sur sa croissance à court terme (confinements chinois, pénuries de composants, restrictions des exportations chinoises...) et du contexte de redressement des taux, a été allégée tout au long de l'année, représentant 32% fin janvier et moins de 27% fin septembre.

La **Santé**, quant à elle, a été écrêtée au fil de l'eau, passant de 16% de l'encours fin janvier à moins de 10% fin septembre. La **Sécurité**, majoritairement représentée par les assureurs/réassureurs, a été divisée en deux à 7% fin septembre (contre 14% fin janvier). Les **Loisirs** et l'**Education** sont restés minoritaires, représentant chacun 2% des encours fin septembre.

Depuis octobre, il nous a semblé plus pertinent de classer différemment les thématiques en portefeuille dès lors que la gestion souhaitait mettre davantage en lumière les problématiques environnementales, au cœur du processus de sélection de valeurs. Sont donc dorénavant mis en avant les thématiques suivantes :

- **Efficience énergétique** prédomine dorénavant l'allocation (22% de l'encours fin novembre) avec des moteurs complémentaires : produits et services destinés aux réseaux électriques, équipements et maintenance de la gestion de l'air et chauffage, exposition au GNL...
- **Green Tech** (19%)
- **Energies Renouvelables** (18%)
- **Sécurité environnementale** (13%)
- **Mobilité verte** (12%)
- **Financement des Transitions** (11%)
- **Economie circulaire** (4%)
- **Matériaux durables** (2%)

🚧 Principaux arbitrages :

En début d'année, ont été soldés **Recordati** et **Tomra Systems**, deux lignes qui avaient commencé à être allégées fin 2021, ainsi que les titres de l'assureur nordique **Tryg** préférant redéployer les capitaux dans des lignes avec un potentiel de revalorisation nous semblant plus élevé comme **Majorel** (point d'entrée intéressant pour bénéficier de la digitalisation de l'expérience clients), **BASF** (bénéficiaire de la reprise cyclique) ou encore **Linde** (position concurrentielle forte dans une industrie oligopolistique et en consolidation).

En février, le poids des énergies renouvelables a été remonté, estimant que leur momentum boursier devrait être solide comme le conflit en Ukraine met en lumière la nécessité pour l'Europe de repenser et de diversifier son approvisionnement énergétique. Ainsi, **Siemens Gamesa** a été remonté, une position dans le danois **Orsted** initiée ainsi que dans l'italien **Enel** qui a de fortes ambitions d'expansion dans ce domaine. Nous avons également augmenté notre poids dans le néerlandais **Arcadis** après sa solide publication. Parallèlement, nous avons soldé notre position en **Adidas**, craignant des pertes de parts de marché et une demande globale qui ralentit et avons pris nos profits dans le laboratoire espagnol **Rovi**.

Au vu des pressions inflationnistes fortes en mars, nous avons cédé les réassureurs **Hannover Re** et **Munich Re** réduisant de fait la thématique Sécurité. Au sein de l'Environnement, nous avons allégé **UPM** (tensions coûts salariaux et matières premières) et initié deux investissements dont le momentum opérationnel nous paraissait mieux orienté : **Veolia** (prix des déchets recyclés) et **Neste** (marges des produits recyclés). Enfin, nous avons privilégié les perspectives de croissance bénéficiaire d'**AstraZeneca** au profil « value » de **Fresenius SE** dans la Santé.

Nous avons, en avril, renforcé notre poids en **UPM Kymmene**, son intégration verticale lui permettant de tirer parti de l'inflation actuelle dans un contexte de forte demande et de prix élevés. Sa valorisation nous semble en retard, notamment face à **SCA** dont nous avons allégé notre position, prenant une partie de nos profits estimant la forte dynamique de prix en partie dans les cours. Le poids en **Ariston**, spécialiste italien des pompes à chaleur avec une stratégie tournée vers les renouvelables, a été renforcé tout comme celui du groupe finlandais **Neste Oyj** dont nous apprécions le potentiel dans le diesel renouvelable dont il est le plus grand producteur au monde.

En mai, deux titres faisant l'objet d'offres de rachat, **Albioma** et **Siemens Gamesa**, ont été soldés pour réallouer les capitaux vers des entreprises dont les perspectives dépendent peu du contexte incertain : **Wolters Kluwer** (revenus récurrents à 80 % auprès de clients bénéficiant d'activités sous-jacentes résilientes) et **Universal Music** (faible cyclicité et durée longue de ses contenus musicaux). Nous avons également arbitré notre position en **Legrand** pour un spécialiste de l'isolation, **Rockwool**, qui bénéficie d'une forte dynamique sur ses prix, de perspectives confortées sur les volumes par les plans de relance européens et d'une valorisation abordable en absolu et relatif.

En juin, la fusion prometteuse de **DSM** avec son homologue Firmenich, créant un leader des ingrédients, nous a incité à initier une position dans le groupe chimique néerlandais. Nous avons également intégré au portefeuille l'anglais **Informa** dont la dernière communication a fait état d'un solide rebond de la division Exhibition malgré les confinements en Chine. Parallèlement, nous avons pris nos bénéfices en **SCA** et **Sodexo** et allégé le suédois **Dometic**, prenant acte de la poursuite des contraintes logistiques du secteur.

Au cours de l'été, avons initié une position en **Sartorius Stedim** dont le cours avait pâti, durant le 1er semestre, de son statut mixant une société de croissance forte et un gagnant Covid. Le reflux des cours des matières premières nous a également incité à nous repositionner en Vestas. Enfin, nous avons renforcé **Majorel** dont la fusion avec Sitel n'est guère appréciée des marchés (cours -10 % en juillet). En face, nous avons cédé **Wolters Kluwer** (moindre potentiel d'appréciation), **BNP Paribas** (reflux des taux) et **Dometic** (ralentissement du cycle).

En août, le groupe d'isolation danois **Rockwool**, qui devrait être pénalisé par un levier opérationnel négatif avec la baisse attendue des volumes au cours des prochains mois, a été cédé. Nous avons effectué un arbitrage au profit du français **Air Liquide**, en retard boursièrement depuis six mois par rapport à son concurrent allemand **Linde** qui nous avons cédé pour prendre nos profits. Concernant les achats du mois, ils ont été principalement effectués au profit de titres aux profils de risque plus défensifs, dans la Santé (**Sartorius Stedim**) ou les media avec **UMG** alors que les allègements ont concerné des titres cycliques comme **ASML** (équipementier semi-conducteur) ou **Accor** (hôtellerie). La baisse du cours du néerlandais **Signify**, engendrant une valorisation attractive selon nous, nous a incité à renforcer notre exposition dans ce gagnant de la thématique efficacité énergétique, porteuse à moyen terme grâce aux stimuli étatiques.

Hannover Re refait son entrée dans le fonds en septembre. Au sein d'un cycle de remontée des prix, alors même que les sinistres semblent moins sévères qu'attendu, ce réassureur présente un bilan sain et une faible volatilité des profits pour un multiple de valorisation inférieur à l'indice. **MTU Aero** vient diversifier le thème de l'Environnement autour de la mobilité et **Fortum**, suite à sa désensibilisation à l'allemand Uniper, vient renforcer le poids des producteurs d'énergies renouvelables à une valorisation raisonnable. En contrepartie, nous avons allégé des valeurs à des multiples relativement plus élevés dans la Santé : **Lonza** et **EssilorLuxottica**. Enfin, nous avons soldé la ligne en **Adidas** dont la dynamique des ventes et les marges associées pourraient encore se dégrader au vu de l'évolution des dépenses du consommateur.

En octobre, le secteur bancaire a été renforcé avec notamment **BNP Paribas** et **Nordea**, leader des pays nordiques, parmi les pionniers de la « durabilité », qui bénéficie d'un solide bilan. Une position en **Mercedes Benz** a également été initiée, nous apprécions ses objectifs ambitieux dans les véhicules électriques. Parallèlement, le poids de la Santé a été allégé (cession de **Nexus**) et nous avons profité du rebond d'**Universal Music Group** suite à l'annonce de la hausse de prix d'Apple Music pour céder le titre.

Nous avons finalisé la cession de plusieurs titres peu volatils en novembre, tels que **Croda**, **Majorel**, **Carl Zeiss** et **Scout24**. Puis, nous avons réemployé ces capitaux pour renforcer certaines convictions au sein de chaque thématique dont **Bureau Veritas** (les marchés finaux dans la marine et les commodités dynamisent la croissance), **Vestas Wind** (les vents de face devraient s'estomper), et **Dassault Systèmes** (offre compétitive pour le véhicule électrique). Enfin, nous avons initié un investissement dans **GTT**, partenaire technologique incontournable dans la conception des cuves de méthaniers, qui bénéficie d'une visibilité élevée, dérivée des investissements nécessaires à la transition énergétique européenne.

Tout au long de l'année, les liquidités ont été graduellement remontées, au gré de l'évolution des marchés et des nouvelles macroéconomiques : représentant moins de 1% fin janvier, elles ont plafonné à plus de 9% fin septembre, puis ont été légèrement réinvesties pour représenter environ 6% des encours fin novembre.

Les contributeurs 2022 (jusqu'au 30 novembre)

D'un point de vue **thématique**, la surpondération du fonds au Digital a le plus pénalisé la performance cette année dans un contexte de défiance sur la croissance chinoise (enlèvement des confinements) et mondiale en général. La thématique Santé, défensive par nature, n'a pourtant pas amorti la baisse des marchés et a fait l'objet de prises de bénéfices, souvent considéré comme un secteur de croissance, jugé cher en début d'année. A l'inverse, le fonds a bénéficié de son exposition à la thématique Sécurité avec les assureurs/réassureurs et à l'Environnement, secteur parmi lequel nous retrouvons les meilleurs performeurs 2022 (janvier-novembre).

La **sous-pondération structurelle** dans les secteurs bancaire et pétrolier a également pesé sur la performance relative du fonds.

Concernant le **stock picking**, les meilleurs contributeurs annuels sont ainsi **Neste Oyj** (prix de l'énergie), **MTU AeroEngines**, **Albioma** qui a fait l'objet d'une OPA, **Deutsche Boerse** (sensible aux taux et à la volatilité), **Edenred** (gagnant de l'inflation), **Informa**, **SCA** ou encore **Spie**. A l'inverse, les faiblesses d'**Infineon**, **Cap Gemini**, **Dometic**, **Croda**, **Lonza** ou encore **Adidas** (exposition chinoise) ont pesé sur la performance.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
ADIDAS NOM.	2 214 165,65	3 327 071,43
BUREAU VERITAS	2 505 966,48	2 627 984,06
INFORMA PLC	1 532 557,78	3 405 028,02
HANNOVER RUECKVERSICHERUNGS NAMEN	1 822 159,18	2 266 743,44
MAJOREL GROUP LUXEMBOURG SA	2 233 383,41	1 848 610,82
UPM-KYMMENE OY	766 703,97	2 778 902,05
ROCKWOOL A/S-B SHS	1 248 271,29	2 250 672,30
CAPGEMINI SE		3 401 568,81
UNIVERSAL MUSIC GROUP NV	1 710 655,90	1 627 535,52
LINDE PLC	1 567 784,42	1 656 750,24

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (ESMA) EN EURO

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :**

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

• **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :**

- o Change à terme :
- o Future :
- o Options :
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés(*)

(*) Sauf les dérivés listés..

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<p>Techniques de gestion efficace</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) <p style="text-align: right;">Total</p>	
<p>Instruments financiers dérivés</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces <p style="text-align: right;">Total</p>	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
<ul style="list-style-type: none"> . Revenus (*) . Autres revenus <p style="text-align: right;">Total des revenus</p> <ul style="list-style-type: none"> . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais <p style="text-align: right;">Total des frais</p>	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITÉ DE L'OPC

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

POLITIQUES DE SÉLECTION DES INTERMÉDIAIRES FOURNISSANT LE SERVICE D'EXECUTION D'ORDRE ET FOURNISSANT LE SERVICE D'AIDE A LA DECISION D'INVESTISSEMENT

Richelieu Gestion sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPCVM.

De plus, Richelieu Gestion a recours à des services de recherche externes afin de l'aider dans l'identification des meilleures opportunités d'investissement pour sa gestion.

Les politiques de sélection et d'évaluation des intermédiaires sont disponibles sur le site internet www.richelieugestion.com.

Vous trouverez sur ce même site le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation établi conformément aux dispositions de l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF

INFORMATIONS SUR LES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE (ESG)

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

METHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

Le risque global du FCP est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

PEA

En application des dispositions de l'Article 91 quater L du Code Général des Impôts, Annexe 2, le FCP est investi de manière permanente à 75% au moins en titres et droits mentionnés aux a, b et c du 1° du I de l'article L. 221-31 du Code monétaire et financier.

Proportion d'investissement effectivement réalisé au cours de l'exercice : 91.99%.

POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération de Richelieu Gestion est conforme à la Directive 2014/91/EU du 23 juillet 2014, dite « OPCVM 5 » portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant certains organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM).

Elle est consultable sur notre site internet www.richelieugestion.com

Montants des rémunérations versées en 2022 :

Rémunération fixe brute 2022 pour l'ensemble des collaborateurs de la SGP : 2 413 171 €

Dont 1 819 732 € pour les preneurs de risques significatifs (MRT)

Bonus brut versé en 2023 au titre de 2022 : 394 000 €

Dont 351 000 € versés aux preneurs de risques significatifs (MRT). L'intégralité du bonus a été versé, il n'y a pas de partie différée (application du principe de proportionnalité).

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Fonds Commun de Placement RICHELIEU CITYZEN

1-3-5, rue Paul Cézanne - 75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice de 11 mois clos le 30 novembre 2022

Aux porteurs de parts,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif RICHELIEU CITYZEN constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice de 11 mois clos le 30 novembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de
Pascal Lagand
KPMG le 08/03/2023 15:08:25

Pascal Lagand
Associé

6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 30/11/2022 en EUR

ACTIF

	30/11/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	71 684 974,15	103 090 393,79
Actions et valeurs assimilées	70 148 528,45	101 326 381,29
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	70 148 528,45	101 326 381,29
Non négoziées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoziées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négoziés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	1 536 445,70	1 764 012,50
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	1 536 445,70	1 764 012,50
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	17 398,04	40 984,26
Opérations de change à terme de devises		
Autres	17 398,04	40 984,26
COMPTES FINANCIERS	6 028 429,13	4 172 101,65
Liquidités	6 028 429,13	4 172 101,65
TOTAL DE L'ACTIF	77 730 801,32	107 303 479,70

PASSIF

	30/11/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	81 685 791,42	100 374 545,98
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)	49,83	
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-4 025 173,97	7 122 221,38
Résultat de l'exercice (a,b)	-148 039,26	-431 178,66
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	77 512 628,02	107 065 588,70
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	218 173,30	237 891,00
Opérations de change à terme de devises		
Autres	218 173,30	237 891,00
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	77 730 801,32	107 303 479,70

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/11/2022 en EUR

	30/11/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 30/11/2022 en EUR

	30/11/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	2 289,03	
Produits sur actions et valeurs assimilées	1 460 706,44	1 633 977,84
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	1 462 995,47	1 633 977,84
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	7 671,64	14 778,79
Autres charges financières		
TOTAL (2)	7 671,64	14 778,79
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	1 455 323,83	1 619 199,05
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 622 505,12	2 005 368,81
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-167 181,29	-386 169,76
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	19 142,03	-45 008,90
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-148 039,26	-431 178,66

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée exceptionnelle de l'exercice clos au 30 novembre 2022 est de 11 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Frais facturés à l'OPCVM		Assiette	Taux maximum (TTC)
1	Frais de gestion financière de la société de gestion et frais administratifs externes à cette dernière	Actif net, déduction faite des parts ou actions d'OPCVM gérés par Richelieu Gestion ou toutes entités de son groupe	Parts R : 2,39% Parts RD : 2,39% Parts I : 1,20% Parts F : 1,50 % Parts FD : 1,50 %
2	Frais indirects (commissions de souscription/rachat et frais de gestion liés aux investissements dans des OPC ou fonds d'investissement)	Actif net	Non significatif
3	Commissions de mouvement perçues :		
	- par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Actions : 0,35 % Obligations convertibles et obligations remboursables en actions : 0,30 % Autres obligations : 0,012 % Produits monétaires, TCN (EMTN et titres négociables à moyen terme compris) : en deçà 5 millions € inclus : 0 € ; entre 5 et 10 millions € inclus : 120 € ; Au-delà de 10 millions € : 200€ Produits dérivés, OST et OPCVM : 0 €
	- par le dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
4	Commission de surperformance	Actif net	15% de la surperformance au-delà de l'indicateur de référence

Fonctionnement de la commission de surperformance :

La commission de surperformance est calculée en comparant l'évolution de la valeur liquidative de la part à l'évolution d'un actif de référence réalisant exactement la performance de l'indicateur de référence de la part (l'indice Bloomberg Eurozone Developed Markets Large & Mid Cap NR Index, dividendes nets réinvestis) et retraité des montants de souscriptions et de rachats de la part (« l'Actif de Référence »).

Cette comparaison s'effectue sur une période de cristallisation d'un an basée sur les dates d'observation fixées à la dernière date de valorisation du FCP du mois de novembre (la « Date d'Observation »). Cette période de cristallisation correspond à la fréquence à laquelle les provisions de commission de surperformance sont acquises et deviennent payables à la société de gestion. Cependant, toute sous-performance d'une part par rapport à l'Actif de Référence devra être compensée sur une période de référence maximale de 5 ans avant qu'une commission de surperformance ne devienne exigible.

La première période de cristallisation de chaque part s'étend entre le 1er décembre 2019 (ou la date de création de la part si cette date est postérieure) et la prochaine Date d'Observation et ne peut être inférieure à 12 mois consécutifs.

A chaque date de valorisation du FCP, la valeur liquidative de la part (avant provision de la commission de surperformance sur le nombre de parts encore en circulation) est comparée à l'Actif de Référence.

Si la valeur liquidative de la part est supérieure à l'Actif de Référence, (avant prélèvement de la commission de surperformance) depuis le début de la période de référence, on constate une surperformance et la provision de commission de surperformance est ajustée à 15% du montant de la surperformance par dotation de provision.

En cas de sous performance, la provision de frais de gestion variables est ajustée par le biais de reprises de provision dans la limite des dotations constituées.

A chaque Date d'Observation :

- si la valeur liquidative de la part est supérieure à l'Actif de Référence (avant prélèvement de la commission de surperformance), la provision de frais de gestion variables est acquise et prélevée ; une nouvelle période de référence démarre ;

- si la valeur liquidative de la part est inférieure à l'Actif de Référence, aucune provision de frais de gestion variables n'est acquise ni prélevée et la sous-performance constatée devra être compensée sur une période de référence maximale de 5 ans avant qu'une commission de surperformance ne devienne à nouveau exigible.

En cas de rachat de parts, si une commission de surperformance est provisionnée, la partie proportionnelle aux parts remboursées est calculée et acquise à la société de gestion. Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du FCP.

Les commissions de surperformance étant calculées en fonction de la performance de chaque part par rapport à l'indicateur de référence, les porteurs de parts de l'OPCVM sont invités à consulter les performances passées de chaque catégorie de parts par rapport à l'indicateur de référence, présentées sur le site internet de la société de gestion : www.richelieugestion.com.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part RICHELIEU CITYZEN F	Capitalisation	Capitalisation
Part RICHELIEU CITYZEN FD	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Part RICHELIEU CITYZEN I	Capitalisation	Capitalisation
Part RICHELIEU CITYZEN R	Capitalisation	Capitalisation
Part RICHELIEU CITYZEN RD	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/11/2022 en EUR

	30/11/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	107 065 588,70	66 971 942,55
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	3 541 961,45	54 256 674,73
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-16 271 563,12	-26 103 629,54
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	6 206 678,63	9 643 936,74
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-9 572 441,75	-2 256 079,64
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions	-704 173,13	-761 526,25
Différences de change	-165 328,20	220 380,30
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-12 418 963,66	5 480 059,24
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	3 900 551,29	16 319 514,95
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-16 319 514,95	-10 839 455,71
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-1 949,61	
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-167 181,29	-386 169,76
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		0,33 (*)
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	77 512 628,02	107 065 588,70

(*) resultat de fusion.

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							6 028 429,13	7,78
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURETE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	6 028 429,13	7,78								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 DKK		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées	2 012 422,95	2,60						
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers								
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/11/2022
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	3 930,74
	Coupons et dividendes en espèces	13 467,30
TOTAL DES CRÉANCES		17 398,04
DETTES		
	Rachats à payer	82 703,59
	Frais de gestion fixe	135 469,71
TOTAL DES DETTES		218 173,30
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-200 775,26

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part RICHELIEU CITYZEN F		
Parts souscrites durant l'exercice	4 092,663	775 788,67
Parts rachetées durant l'exercice	-25 466,872	-4 915 346,55
Solde net des souscriptions/rachats	-21 374,209	-4 139 557,88
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	89 633,079	
Part RICHELIEU CITYZEN FD		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice	-448,834	-52 228,12
Solde net des souscriptions/rachats	-448,834	-52 228,12
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	5 919,078	
Part RICHELIEU CITYZEN I		
Parts souscrites durant l'exercice	0,721	652 027,28
Parts rachetées durant l'exercice	-2,110	-2 245 610,87
Solde net des souscriptions/rachats	-1,389	-1 593 583,59
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	0,581	
Part RICHELIEU CITYZEN R		
Parts souscrites durant l'exercice	10 262,909	1 847 606,89
Parts rachetées durant l'exercice	-42 239,882	-7 830 018,59
Solde net des souscriptions/rachats	-31 976,973	-5 982 411,70
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	286 736,961	
Part RICHELIEU CITYZEN RD		
Parts souscrites durant l'exercice	2 422,569	266 538,61
Parts rachetées durant l'exercice	-11 212,112	-1 228 358,99
Solde net des souscriptions/rachats	-8 789,543	-961 820,38
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	71 898,027	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part RICHELIEU CITYZEN F Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part RICHELIEU CITYZEN FD Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part RICHELIEU CITYZEN I Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part RICHELIEU CITYZEN R Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part RICHELIEU CITYZEN RD Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/11/2022
Part RICHELIEU CITYZEN F Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 249 045,88 1,49
Part RICHELIEU CITYZEN FD Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 10 204,27 1,49
Part RICHELIEU CITYZEN I Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 3 605,27 1,19
Part RICHELIEU CITYZEN R Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 1 184 238,51 2,37
Part RICHELIEU CITYZEN RD Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 175 411,19 2,37

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/11/2022
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/11/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/11/2022
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			557 909,00
	FR0011689330	RICHELIEU FAMILY SMALL CAP R	557 909,00
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			557 909,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/11/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	49,83	
Résultat	-148 039,26	-431 178,66
Total	-147 989,43	-431 178,66

	30/11/2022	31/12/2021
Part RICHELIEU CITYZEN F		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	72 714,07	53 789,09
Total	72 714,07	53 789,09

	30/11/2022	31/12/2021
Part RICHELIEU CITYZEN FD		
Affectation		
Distribution	3 077,92	1 974,05
Report à nouveau de l'exercice	20,64	53,60
Capitalisation		
Total	3 098,56	2 027,65
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	5 919,078	6 367,912
Distribution unitaire	0,52	0,31
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	1 188,90	964,05

	30/11/2022	31/12/2021
Part RICHELIEU CITYZEN I		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	3 796,06	6 955,23
Total	3 796,06	6 955,23

	30/11/2022	31/12/2021
Part RICHELIEU CITYZEN R		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-198 405,17	-430 106,12
Total	-198 405,17	-430 106,12

	30/11/2022	31/12/2021
Part RICHELIEU CITYZEN RD		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-29 192,95	-63 844,51
Total	-29 192,95	-63 844,51

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/11/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-4 025 173,97	7 122 221,38
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	-4 025 173,97	7 122 221,38

	30/11/2022	31/12/2021
Part RICHELIEU CITYZEN F		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-877 824,28	1 654 118,26
Total	-877 824,28	1 654 118,26

	30/11/2022	31/12/2021
Part RICHELIEU CITYZEN FD		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-36 776,41	60 347,86
Total	-36 776,41	60 347,86

	30/11/2022	31/12/2021
Part RICHELIEU CITYZEN I		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-28 006,21	131 772,30
Total	-28 006,21	131 772,30

	30/11/2022	31/12/2021
Part RICHELIEU CITYZEN R		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-2 687 180,23	4 593 572,00
Total	-2 687 180,23	4 593 572,00

	30/11/2022	31/12/2021
Part RICHELIEU CITYZEN RD		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-395 386,84	682 410,96
Total	-395 386,84	682 410,96

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/11/2022
Actif net Global en EUR	49 231 011,01	58 190 659,39	66 971 942,55	107 065 588,70	77 512 628,02
Part RICHELIEU CITYZEN F en EUR					
Actif net	4 555 025,21	10 214 665,75	22 902 679,23	24 919 183,59	16 938 160,31
Nombre de titres	31 283,544	57 402,762	114 100,497	111 007,288	89 633,079
Valeur liquidative unitaire	145,60	177,94	200,72	224,48	188,97
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	1,51	2,06	4,64	14,90	-9,79
Capitalisation unitaire sur résultat	1,38	1,03	-3,11	0,48	0,81
Part RICHELIEU CITYZEN FD en EUR					
Actif net	882 842,80	900 559,53	833 180,29	909 153,01	709 497,89
Nombre de titres	9 226,079	7 768,410	6 527,051	6 367,912	5 919,078
Valeur liquidative unitaire	95,68	115,92	127,65	142,77	119,86
Distribution unitaire sur +/- values nettes	0,03	1,27			
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes			2,95	9,47	-6,21
Distribution unitaire sur résultat	0,90	0,67		0,31	0,52
Crédit d'impôt unitaire		0,13		0,153	(*)
Capitalisation unitaire sur résultat			-2,56		
Part RICHELIEU CITYZEN I en EUR					
Actif net				2 172 686,07	540 886,66
Nombre de titres				1,970	0,581
Valeur liquidative unitaire				1 102 886,32	930 958,10
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes				66 889,49	-48 203,45
Capitalisation unitaire sur résultat				3 530,57	6 533,66

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/11/2022
Part RICHELIEU CITYZEN ID en EUR					
Actif net	1 376 971,16	1 669 372,08			
Nombre de titres	1,600	1,600			
Valeur liquidative unitaire	860 606,97	1 043 357,55			
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-1 225,16	11 468,61			
Distribution unitaire sur résultat	10 499,45	8 953,16			
Crédit d'impôt unitaire					
Part RICHELIEU CITYZEN R en EUR					
Actif net	32 327 877,95	34 583 922,00	32 896 795,08	68 838 099,67	51 714 868,21
Nombre de titres	223 985,060	197 794,509	168 832,292	318 713,934	286 736,961
Valeur liquidative unitaire	144,33	174,84	194,84	215,98	180,35
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,42	1,97	4,51	14,41	-9,37
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,17	-0,40	-5,12	-1,34	-0,69
Part RICHELIEU CITYZEN RD en EUR					
Actif net	10 088 293,89	10 822 140,03	10 339 287,95	10 226 466,36	7 609 214,95
Nombre de titres	117 451,944	104 157,619	90 428,185	80 687,570	71 898,027
Valeur liquidative unitaire	85,89	103,90	114,33	126,74	105,83
Distribution unitaire sur +/- values nettes	0,14	1,16			
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes			2,64	8,45	-5,49
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,15	-0,24	-3,02	-0,79	-0,40

(*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ALLIANZ SE-REG	EUR	6 550	1 338 492,50	1,72
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	12 250	2 154 775,00	2,79
HANNOVER RUECKVERSICHERUNGS NAMEN	EUR	11 700	2 124 720,00	2,74
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	57 850	1 823 432,00	2,35
MERCEDES BENZ GROUP AG REGISTERED SHARES	EUR	24 500	1 577 800,00	2,04
MTU AERO ENGINES HOLDINGS AG	EUR	14 300	2 865 720,00	3,70
SAP SE	EUR	8 350	872 241,00	1,12
SCOUT24 AG	EUR	12 600	654 696,00	0,85
TOTAL ALLEMAGNE			13 411 876,50	17,31
BELGIQUE				
XIOR STUDENT HOUSING NV RTS 31-12-22	EUR	16 500		
TOTAL BELGIQUE				
DANEMARK				
ORSTED	DKK	14 000	1 167 945,04	1,51
VESTAS WIND SYSTEMS A/S	DKK	35 000	844 477,91	1,08
TOTAL DANEMARK			2 012 422,95	2,59
ESPAGNE				
EDP RENOVAVEIS SA EUR5	EUR	108 200	2 385 810,00	3,08
TOTAL ESPAGNE			2 385 810,00	3,08
FINLANDE				
FORTUM CORPORATION	EUR	85 000	1 293 275,00	1,67
NESTE OYJ	EUR	51 700	2 550 878,00	3,30
NORDEA BANK ABP	EUR	143 000	1 431 716,00	1,84
UPM-KYMMENE OY	EUR	36 750	1 285 147,50	1,66
TOTAL FINLANDE			6 561 016,50	8,47
FRANCE				
AIR LIQUIDE	EUR	15 000	2 073 300,00	2,67
ALTEN	EUR	9 000	1 075 500,00	1,39
AXA	EUR	104 000	2 810 080,00	3,62
BNP PARIBAS	EUR	32 000	1 709 760,00	2,21
BUREAU VERITAS	EUR	100 000	2 502 000,00	3,23
CAPGEMINI SE	EUR	3 950	675 450,00	0,87
DASSAULT SYST.	EUR	64 000	2 245 440,00	2,90
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA-W/I	EUR	17 000	2 028 100,00	2,61
NEOEN SA	EUR	18 000	692 640,00	0,89
PLASTIC OMNIUM	EUR	90 000	1 334 700,00	1,72
SCHNEIDER ELECTRIC SA	EUR	16 900	2 347 748,00	3,03
SPIE SA	EUR	92 000	2 171 200,00	2,80
TOTALENERGIES SE	EUR	35 000	2 110 850,00	2,72
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	92 000	2 261 360,00	2,92
WAVESTONE	EUR	26 000	1 149 200,00	1,49
TOTAL FRANCE			27 187 328,00	35,07

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ITALIE				
ENEL SPA	EUR	260 000	1 334 840,00	1,72
TOTAL ITALIE			1 334 840,00	1,72
PAYS-BAS				
ALFEN BEHEER BV	EUR	14 400	1 321 344,00	1,70
ARCADIS	EUR	60 350	2 322 268,00	3,00
ARISTON HOLDING NV	EUR	226 000	2 201 240,00	2,84
ASML HOLDING NV	EUR	6 040	3 389 044,00	4,37
ING GROEP NV	EUR	215 000	2 491 850,00	3,22
KONINKLIJKE DSM	EUR	16 000	1 956 800,00	2,52
SIGNIFY NV	EUR	66 600	2 148 516,00	2,77
TOTAL PAYS-BAS			15 831 062,00	20,42
SUISSE				
STMICROELECTRONICS NV	EUR	39 500	1 424 172,50	1,84
TOTAL SUISSE			1 424 172,50	1,84
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			70 148 528,45	90,50
TOTAL Actions et valeurs assimilées			70 148 528,45	90,50
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
MYRIA ACTIONS DURABLES EUROPE	EUR	930	978 536,70	1,26
RICHELIEU FAMILY SMALL CAP R	EUR	3 350	557 909,00	0,72
TOTAL FRANCE			1 536 445,70	1,98
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			1 536 445,70	1,98
TOTAL Organismes de placement collectif			1 536 445,70	1,98
Créances			17 398,04	0,02
Dettes			-218 173,30	-0,28
Comptes financiers			6 028 429,13	7,78
Actif net			77 512 628,02	100,00
Part RICHELIEU CITYZEN FD	EUR	5 919,078	119,86	
Part RICHELIEU CITYZEN RD	EUR	71 898,027	105,83	
Part RICHELIEU CITYZEN F	EUR	89 633,079	188,97	
Part RICHELIEU CITYZEN R	EUR	286 736,961	180,35	
Part RICHELIEU CITYZEN I	EUR	0,581	930 958,10	

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

Décomposition du coupon : Part RICHELIEU CITYZEN FD

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	3 077,92	EUR	0,52	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	3 077,92	EUR	0,52	EUR



Richelieu Gestion

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

RICHELIEU CITYZEN

PART I ISIN : FR0011362599

Cet OPCVM est géré par RICHELIEU GESTION

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Classification : Actions de pays de l'Union européenne

Objectif de gestion : L'objectif de l'OPCVM est de rechercher une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence Bloomberg Eurozone Developed Markets Large & Mid Cap NR Index (dividendes nets réinvestis), sur la durée de placement recommandée, par le biais d'une gestion discrétionnaire d'un portefeuille d'actions européennes sélectionnées en fonction d'une analyse financière et de critères extra-financiers ESG (Environnement, Social, Gouvernance).

Indicateur de référence : La performance du FCP peut être comparée a posteriori à celle de l'indicateur de référence Bloomberg Eurozone Developed Markets Large & Mid Cap NR Index (dividendes nets réinvestis). Cet indice est représentatif des marchés actions de la zone Euro. Les données concernant l'indice sont notamment disponibles sur le site <https://www.bloomberg.com/professional/product/indices/>.

Politique d'investissement : La stratégie de cet OPCVM repose sur une gestion active, discrétionnaire et opportuniste visant à sélectionner, sur la base d'une analyse financière fondamentale et de critères extra-financiers ESG tels que : Environnement : émission de gaz à effet de serre, respect de la biodiversité... ; Social : gestion des carrières, promotion du développement économique et social... ; Gouvernance : indépendance de l'organe de surveillance, prévention de la corruption..., des valeurs de sociétés cotées sur les marchés de l'Union européenne actives dans les secteurs suivants : santé, éducation, loisirs, sécurité, environnement et digitalisation.

L'analyse extra-financière ESG est menée selon une approche « Best in Universe » qui vise à rendre éligible au portefeuille uniquement les 4 premiers quintiles de l'univers d'investissement initial, soit les 80% d'émetteurs les mieux notés sur la base de critères ESG et ainsi à exclure les 20% d'émetteurs les moins bien notés. La part de l'OPCVM couverte par les critères ESG est fixée à un seuil minimum de 90% de l'actif net hors liquidités. Ce filtre ESG est constitué sur des bases de données extra-financières fournies par des prestataires tiers spécialisés.

Limites méthodologiques : L'analyse ESG se fonde en grande partie sur des données qualitatives et quantitatives communiquées par les entreprises elles-mêmes et est donc dépendante de la qualité de cette information. Bien qu'en amélioration constante, les reportings ESG des entreprises restent encore parcellaires et très hétérogènes. La société de gestion est par ailleurs dépendante du prestataire tiers sélectionné.

Caractéristiques essentielles : L'OPCVM est en permanence investi à hauteur de 75% minimum de l'actif net en actions de tout pays au sein de l'Union européenne, sans contrainte de taille de capitalisation. L'exposition aux marchés actions pourra néanmoins être réduite jusqu'à 60% de l'actif net.

L'OPCVM peut également investir jusqu'à 20% de l'actif net en obligations, titres de créance, et instruments du marché monétaire, émis en euros par des entités publiques ou privées de pays membres de l'Union européenne tout en conservant l'application des critères ESG. Ces titres relèveront de tout type de notation, dont spéculative selon les agences de notation indépendantes ou le barème de notation interne de la société de gestion, ou pourront être non notés. La sensibilité globale du portefeuille aux produits et instruments de taux est comprise entre 0 et +2,5.

L'OPCVM pourra enfin intervenir sur les instruments dérivés pour couvrir son actif et les titres intégrant des dérivés pour couvrir et/ou exposer son actif aux risques actions et de change. Son exposition globale pourra atteindre 110% de l'actif net, soit une surexposition maximale de +10% de l'actif net. L'OPCVM est exposé à un risque de change jusqu'à 10% de son actif net.

Autres informations : Les souscriptions et rachats sont centralisés chaque jour ouvré de la bourse de Paris à l'exception des jours fériés légaux en France (J) jusqu'à 12h auprès du dépositaire. La valeur liquidative est déterminée le jour ouvré suivant et le règlement intervient à J+2 ouvrés.

La part I de l'OPCVM capitalise les sommes distribuables.

L'OPCVM est éligible au PEA.

Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible, A risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur ci-dessus reflète la volatilité de l'OPCVM sur 5 ans compte tenu de son exposition aux marchés actions de l'Union européenne. Il est calculé sur la base de l'historique des rendements de l'OPCVM et à défaut d'historique suffisant, sur la base des rendements de son indicateur de référence.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risque(s) important(s) pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de crédit : il représente, pour les titres de créance et les instruments monétaires, le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance. Ce risque est plus important pour les titres dits « spéculatifs ».

Risque de liquidité : risque lié à la part des investissements réalisées dans des instruments financiers pouvant présenter par nature et /ou selon certaines circonstances un niveau de liquidité relativement faible.

Risque lié aux instruments financiers à terme : risque lié aux variations des prix des instruments financiers à terme et à un effet d'amplification à la baisse ou à la hausse des mouvements de marché.

Risque de contrepartie : risque de non paiement d'un flux (ou d'un engagement) dû par une contrepartie avec laquelle des positions ont été échangées et des engagements signés.



Richelieu Gestion

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

RICHELIEU CITYZEN

Part RD ISIN : FR0013032109

Cet OPCVM est géré par RICHELIEU GESTION

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Classification : Actions de pays de l'Union européenne

Objectif de gestion : L'objectif de l'OPCVM est de rechercher une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence Bloomberg Eurozone Developed Markets Large & Mid Cap NR Index (dividendes nets réinvestis), sur la durée de placement recommandée, par le biais d'une gestion discrétionnaire d'un portefeuille d'actions européennes sélectionnées en fonction d'une analyse financière et de critères extra-financiers ESG (Environnement, Social, Gouvernance).

Indicateur de référence : La performance du FCP peut être comparée a posteriori à celle de l'indicateur de référence Bloomberg Eurozone Developed Markets Large & Mid Cap NR Index (dividendes nets réinvestis). Cet indice est représentatif des marchés actions de la zone Euro. Les données concernant l'indice sont notamment disponibles sur le site <https://www.bloomberg.com/professional/product/indices/>.

Politique d'investissement : La stratégie de cet OPCVM repose sur une gestion active, discrétionnaire et opportuniste visant à sélectionner, sur la base d'une analyse financière fondamentale et de critères extra-financiers ESG tels que : Environnement : émission de gaz à effet de serre, respect de la biodiversité... ; Social : gestion des carrières, promotion du développement économique et social... ; Gouvernance : indépendance de l'organe de surveillance, prévention de la corruption..., des valeurs de sociétés cotées sur les marchés de l'Union européenne actives dans les secteurs suivants : santé, éducation, loisirs, sécurité, environnement et digitalisation.

L'analyse extra-financière ESG est menée selon une approche « Best in Universe » qui vise à rendre éligible au portefeuille uniquement les 4 premiers quintiles de l'univers d'investissement initial, soit les 80% d'émetteurs les mieux notés sur la base de critères ESG et ainsi à exclure les 20% d'émetteurs les moins bien notés. La part de l'OPCVM couverte par les critères ESG est fixée à un seuil minimum de 90% de l'actif net hors liquidités. Ce filtre ESG est constitué sur des bases de données extra-financières fournies par des prestataires tiers spécialisés.

Limites méthodologiques : L'analyse ESG se fonde en grande partie sur des données qualitatives et quantitatives communiquées par les entreprises elles-mêmes et est donc dépendante de la qualité de cette information. Bien qu'en amélioration constante, les reportings ESG des entreprises restent encore parcellaires et très hétérogènes. La société de gestion est par ailleurs dépendante du prestataire tiers sélectionné.

Caractéristiques essentielles : L'OPCVM est en permanence investi à hauteur de 75% minimum de l'actif net en actions de tout pays au sein de l'Union européenne, sans contrainte de taille de capitalisation. L'exposition aux marchés actions pourra néanmoins être réduite jusqu'à 60% de l'actif net.

L'OPCVM peut également investir jusqu'à 20% de l'actif net en obligations, titres de créance, et instruments du marché monétaire, émis en euros par des entités publiques ou privées de pays membres de l'Union européenne tout en conservant l'application des critères ESG. Ces titres relèveront de tout type de notation, dont spéculative selon les agences de notation indépendantes ou le barème de notation interne de la société de gestion, ou pourront être non notés. La sensibilité globale du portefeuille aux produits et instruments de taux est comprise entre 0 et +2,5.

L'OPCVM pourra enfin intervenir sur les instruments dérivés pour couvrir son actif et les titres intégrant des dérivés pour couvrir et/ou exposer son actif aux risques actions et de change. Son exposition globale pourra atteindre 110% de l'actif net, soit une surexposition maximale de +10% de l'actif net. L'OPCVM est exposé à un risque de change jusqu'à 10% de son actif net.

Autres informations : Les souscriptions et rachats sont centralisés chaque jour ouvré de la bourse de Paris à l'exception des jours fériés légaux en France (J) jusqu'à 12h auprès du dépositaire. La valeur liquidative est déterminée le jour ouvré suivant et le règlement intervient à J+2 ouvrés.

La part RD de l'OPCVM distribue son résultat net et les plus-values nettes sont capitalisées et/ou distribuées.

L'OPCVM est éligible au PEA.

Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible, A risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur ci-dessus reflète la volatilité de l'OPCVM sur 5 ans compte tenu de son exposition aux marchés actions de l'Union européenne. Il est calculé sur la base de l'historique des rendements de l'OPCVM et à défaut d'historique suffisant, sur la base des rendements de son indicateur de référence.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risque(s) important(s) pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de crédit : il représente, pour les titres de créance et les instruments monétaires, le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance. Ce risque est plus important pour les titres dits « spéculatifs ».

Risque de liquidité : risque lié à la part des investissements réalisée dans des instruments financiers pouvant présenter par nature et /ou selon certaines circonstances un niveau de liquidité relativement faible.

Risque lié aux instruments financiers à terme : risque lié aux variations des prix des instruments financiers à terme et à un effet d'amplification à la baisse ou à la hausse des mouvements de marché.

Risque de contrepartie : risque de non paiement d'un flux (ou d'un engagement) dû par une contrepartie avec laquelle des positions ont été échangées et des engagements signés.



Richelieu Gestion

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

RICHELIEU CITYZEN

Part F ISIN : FR0013281516

Cet OPCVM est géré par RICHELIEU GESTION

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Classification : Actions de pays de l'Union européenne

Objectif de gestion : L'objectif de l'OPCVM est de rechercher une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence Bloomberg Eurozone Developed Markets Large & Mid Cap NR Index (dividendes nets réinvestis), sur la durée de placement recommandée, par le biais d'une gestion discrétionnaire d'un portefeuille d'actions européennes sélectionnées en fonction d'une analyse financière et de critères extra-financiers ESG (Environnement, Social, Gouvernance).

Indicateur de référence : La performance du FCP peut être comparée a posteriori à celle de l'indicateur de référence Bloomberg Eurozone Developed Markets Large & Mid Cap NR Index (dividendes nets réinvestis). Cet indice est représentatif des marchés actions de la zone Euro. Les données concernant l'indice sont notamment disponibles sur le site <https://www.bloomberg.com/professional/product/indices/>.

Politique d'investissement : La stratégie de cet OPCVM repose sur une gestion active, discrétionnaire et opportuniste visant à sélectionner, sur la base d'une analyse financière fondamentale et de critères extra-financiers ESG tels que : Environnement : émission de gaz à effet de serre, respect de la biodiversité... ; Social : gestion des carrières, promotion du développement économique et social... ; Gouvernance : indépendance de l'organe de surveillance, prévention de la corruption..., des valeurs de sociétés cotées sur les marchés de l'Union européenne actives dans les secteurs suivants : santé, éducation, loisirs, sécurité, environnement et digitalisation.

L'analyse extra-financière ESG est menée selon une approche « Best in Universe » qui vise à rendre éligible au portefeuille uniquement les 4 premiers quintiles de l'univers d'investissement initial, soit les 80% d'émetteurs les mieux notés sur la base de critères ESG et ainsi à exclure les 20% d'émetteurs les moins bien notés. La part de l'OPCVM couverte par les critères ESG est fixée à un seuil minimum de 90% de l'actif net hors liquidités. Ce filtre ESG est constitué sur des bases de données extra-financières fournies par des prestataires tiers spécialisés.

Limites méthodologiques : L'analyse ESG se fonde en grande partie sur des données qualitatives et quantitatives communiquées par les entreprises elles-mêmes et est donc dépendante de la qualité de cette information. Bien qu'en amélioration constante, les reportings ESG des entreprises restent encore parcellaires et très hétérogènes. La société de gestion est par ailleurs dépendante du prestataire tiers sélectionné.

Caractéristiques essentielles : L'OPCVM est en permanence investi à hauteur de 75% minimum de l'actif net en actions de tout pays au sein de l'Union européenne, sans contrainte de taille de capitalisation. L'exposition aux marchés actions pourra néanmoins être réduite jusqu'à 60% de l'actif net.

L'OPCVM peut également investir jusqu'à 20% de l'actif net en obligations, titres de créance, et instruments du marché monétaire, émis en euros par des entités publiques ou privées de pays membres de l'Union européenne tout en conservant l'application des critères ESG. Ces titres relèveront de tout type de notation, dont spéculative selon les agences de notation indépendantes ou le barème de notation interne de la société de gestion, ou pourront être non notés. La sensibilité globale du portefeuille aux produits et instruments de taux est comprise entre 0 et +2,5.

L'OPCVM pourra enfin intervenir sur les instruments dérivés pour couvrir son actif et les titres intégrant des dérivés pour couvrir et/ou exposer son actif aux risques actions et de change. Son exposition globale pourra atteindre 110% de l'actif net, soit une surexposition maximale de +10% de l'actif net. L'OPCVM est exposé à un risque de change jusqu'à 10% de son actif net.

Autres informations : Les souscriptions et rachats sont centralisés chaque jour ouvré de la bourse de Paris à l'exception des jours fériés légaux en France (J) jusqu'à 12h auprès du dépositaire. La valeur liquidative est déterminée le jour ouvré suivant et le règlement intervient à J+2 ouvrés.

La part F de l'OPCVM capitalise les sommes distribuables.

L'OPCVM est éligible au PEA.

Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible, A risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur ci-dessus reflète la volatilité de l'OPCVM sur 5 ans compte tenu de son exposition aux marchés actions de l'Union européenne. Il est calculé sur la base de l'historique des rendements de l'OPCVM et à défaut d'historique suffisant, sur la base des rendements de son indicateur de référence.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risque(s) important(s) pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de crédit : il représente, pour les titres de créance et les instruments monétaires, le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance. Ce risque est plus important pour les titres dits « spéculatifs ».

Risque de liquidité : risque lié à la part des investissements réalisée dans des instruments financiers pouvant présenter par nature et /ou selon certaines circonstances un niveau de liquidité relativement faible.

Risque lié aux instruments financiers à terme : risque lié aux variations des prix des instruments financiers à terme et à un effet d'amplification à la baisse ou à la hausse des mouvements de marché.

Risque de contrepartie : risque de non paiement d'un flux (ou d'un engagement) dû par une contrepartie avec laquelle des positions ont été échangées et des engagements signés.



Richelieu Gestion

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

RICHELIEU CITYZEN

Part FD ISIN : FR0013281524

Cet OPCVM est géré par RICHELIEU GESTION

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Classification : Actions de pays de l'Union européenne

Objectif de gestion : L'objectif de l'OPCVM est de rechercher une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence Bloomberg Eurozone Developed Markets Large & Mid Cap NR Index (dividendes nets réinvestis), sur la durée de placement recommandée, par le biais d'une gestion discrétionnaire d'un portefeuille d'actions européennes sélectionnées en fonction d'une analyse financière et de critères extra-financiers ESG (Environnement, Social, Gouvernance).

Indicateur de référence : La performance du FCP peut être comparée a posteriori à celle de l'indicateur de référence Bloomberg Eurozone Developed Markets Large & Mid Cap NR Index (dividendes nets réinvestis). Cet indice est représentatif des marchés actions de la zone Euro. Les données concernant l'indice sont notamment disponibles sur le site <https://www.bloomberg.com/professional/product/indices/>.

Politique d'investissement : La stratégie de cet OPCVM repose sur une gestion active, discrétionnaire et opportuniste visant à sélectionner, sur la base d'une analyse financière fondamentale et de critères extra-financiers ESG tels que : Environnement : émission de gaz à effet de serre, respect de la biodiversité... ; Social : gestion des carrières, promotion du développement économique et social... ; Gouvernance : indépendance de l'organe de surveillance, prévention de la corruption..., des valeurs de sociétés cotées sur les marchés de l'Union européenne actives dans les secteurs suivants : santé, éducation, loisirs, sécurité, environnement et digitalisation.

L'analyse extra-financière ESG est menée selon une approche « Best in Universe » qui vise à rendre éligible au portefeuille uniquement les 4 premiers quintiles de l'univers d'investissement initial, soit les 80% d'émetteurs les mieux notés sur la base de critères ESG et ainsi à exclure les 20% d'émetteurs les moins bien notés. La part de l'OPCVM couverte par les critères ESG est fixée à un seuil minimum de 90% de l'actif net hors liquidités. Ce filtre ESG est constitué sur des bases de données extra-financières fournies par des prestataires tiers spécialisés.

Limites méthodologiques : L'analyse ESG se fonde en grande partie sur des données qualitatives et quantitatives communiquées par les entreprises elles-mêmes et est donc dépendante de la qualité de cette information. Bien qu'en amélioration constante, les reportings ESG des entreprises restent encore parcellaires et très hétérogènes. La société de gestion est par ailleurs dépendante du prestataire tiers sélectionné.

Caractéristiques essentielles : L'OPCVM est en permanence investi à hauteur de 75% minimum de l'actif net en actions de tout pays au sein de l'Union européenne, sans contrainte de taille de capitalisation. L'exposition aux marchés actions pourra néanmoins être réduite jusqu'à 60% de l'actif net.

L'OPCVM peut également investir jusqu'à 20% de l'actif net en obligations, titres de créance, et instruments du marché monétaire, émis en euros par des entités publiques ou privées de pays membres de l'Union européenne tout en conservant l'application des critères ESG. Ces titres relèveront de tout type de notation, dont spéculative selon les agences de notation indépendantes ou le barème de notation interne de la société de gestion, ou pourront être non notés. La sensibilité globale du portefeuille aux produits et instruments de taux est comprise entre 0 et +2,5.

L'OPCVM pourra enfin intervenir sur les instruments dérivés pour couvrir son actif et les titres intégrant des dérivés pour couvrir et/ou exposer son actif aux risques actions et de change. Son exposition globale pourra atteindre 110% de l'actif net, soit une surexposition maximale de +10% de l'actif net. L'OPCVM est exposé à un risque de change jusqu'à 10% de son actif net.

Autres informations : Les souscriptions et rachats sont centralisés chaque jour ouvré de la bourse de Paris à l'exception des jours fériés légaux en France (J) jusqu'à 12h auprès du dépositaire. La valeur liquidative est déterminée le jour ouvré suivant et le règlement intervient à J+2 ouvrés.

La part FD de l'OPCVM distribue son résultat net et les plus-values nettes sont capitalisées et/ou distribuées.

L'OPCVM est éligible au PEA.

Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible, A risque plus élevé,
rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur ci-dessus reflète la volatilité de l'OPCVM sur 5 ans compte tenu de son exposition aux marchés actions de l'Union européenne. Il est calculé sur la base de l'historique des rendements de l'OPCVM et à défaut d'historique suffisant, sur la base des rendements de son indicateur de référence.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risque(s) important(s) pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de crédit : il représente, pour les titres de créance et les instruments monétaires, le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance. Ce risque est plus important pour les titres dits « spéculatifs ».

Risque de liquidité : risque lié à la part des investissements réalisée dans des instruments financiers pouvant présenter par nature et /ou selon certaines circonstances un niveau de liquidité relativement faible.

Risque lié aux instruments financiers à terme : risque lié aux variations des prix des instruments financiers à terme et à un effet d'amplification à la baisse ou à la hausse des mouvements de marché.

Risque de contrepartie : risque de non paiement d'un flux (ou d'un engagement) dû par une contrepartie avec laquelle des positions ont été échangées et des engagements signés.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : RICHELIEU CITYZEN
 Identifiant de l'OPCVM : 969500SE8SZEDIQKOV46

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

<p><input checked="" type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> <input type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Il a réalisé un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental : ____%</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <p><input type="checkbox"/> Il a réalisé un minimum d'investissements durables ayant un objectif social : ____%</p>	<p><input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <input checked="" type="checkbox"/> Non</p> <p><input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de ____% d'investissements durables</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif social <p><input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables</p>
---	---



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, RICHELIEU CITYZEN a intégré des critères liés aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans son processus de gestion, sans se limiter à des caractéristiques environnementales et sociales précises.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

La mise en place de la notation ESG et des indicateurs de durabilité a été implémentée dans la stratégie d'investissement du fonds en novembre 2021.

Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Une augmentation de la note ESG finale du fonds de 17.41%. La note ESG du fonds en novembre 2021 était de 39.26 contre 46.10 en novembre 2022.

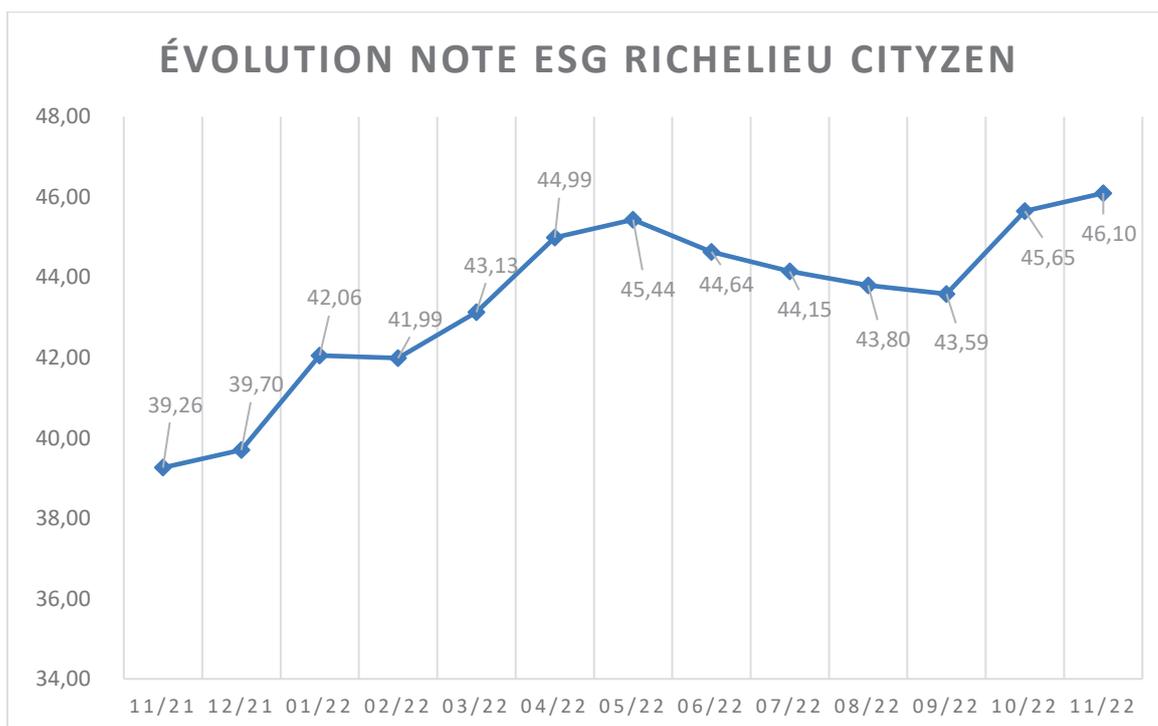


Figure 1 : Évolution de la note ESG du fonds RICHELIEU CITYZEN au cours de la période de référence

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Comme précisé précédemment, la stratégie d'investissement durable du fonds RICHELIEU CITYZEN a été créé en novembre 2021. Cette question est Non Applicable.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Le fonds RICHELIEU CITYZEN promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisé n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Le fonds RICHELIEU CITYZEN promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Le fonds RICHELIEU CITYZEN promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.



Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

— — *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Le fonds RICHELIEU CITYZEN promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le fonds RICHELIEU CITYZEN n'a pas pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sur la période précédente. Cette question est Non Applicable.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants

	Secteur	% d'actifs	Pays
BUREAU VERITAS	Industrie	3,43%	France
SIGNIFY NV	Industrie	3,20%	Pays-Bas
MTU AERO ENGINES AG	Industrie	3,14%	Allemagne
DASSAULT SYSTEMES SE	Technologies de l'information	3,13%	France
DSM	Matériaux	3,01%	Pays-Bas
VEOLIA	Services Publics	3,01%	France
BNP PARIBAS	Finance	2,99%	France
ADIDAS	Consommation discrétionnaire	2,73%	Allemagne
ARISTON HOLDING NV	Consommation discrétionnaire	2,59%	Italie
TOTALENERGIES SE	Energie	2,58%	France
AIR LIQUIDE	Matériaux	2,52%	France
GAZ TRANSPORT ET	Energie	2,51%	France
HANNOVER RUECK SE	Finance	2,44%	Allemagne
MAJOREL GROUP	Technologies de l'information	2,44%	Luxembourg
NESTE OYJ	Energie	2,25%	Finlande

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

A noter que ces investissements ne sont pas représentatifs des positions détenues dans le fonds au cours de l'année.

Pour produire cette liste des 15 principaux investissements du fonds RICHELIEU CITYZEN, sur la période de référence de novembre 2021 à novembre 2022, la démarche est la suivante :

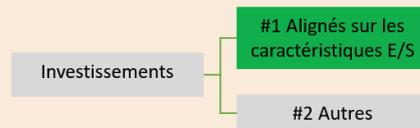
1. Récupérer les encours sous gestion quotidien du fonds et la liste des montants d'ordre d'achat pour chaque société ;
2. Sommer le montant net d'achats réalisés sur une même société ;
3. Diviser ce montant net d'achats par l'encours sous gestion du fonds à la date du trade ;
4. Obtenir le pourcentage d'actif net associé à la société ;
5. Classer par ordre décroissant les investissements les plus importants de la période de référence.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

L'équipe de gestion a porté une attention particulière pendant toute la période de référence, à l'aide d'outils internes automatisés, afin de maintenir le taux minimum de couverture de 90% que le fonds RICHELIEU CITYZEN s'était fixé (hors liquidité). La part des actifs alignés avec les caractéristiques E/S promues par le produit financier a donc été durablement d'au moins 81% de l'actif net.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, le fonds RICHELIEU CITYZEN ne se limite à aucun secteur d'activité en particulier. En revanche, au vu des investissements les plus importants réalisés sur la période de référence, les secteurs économiques les plus représentés sont notamment :

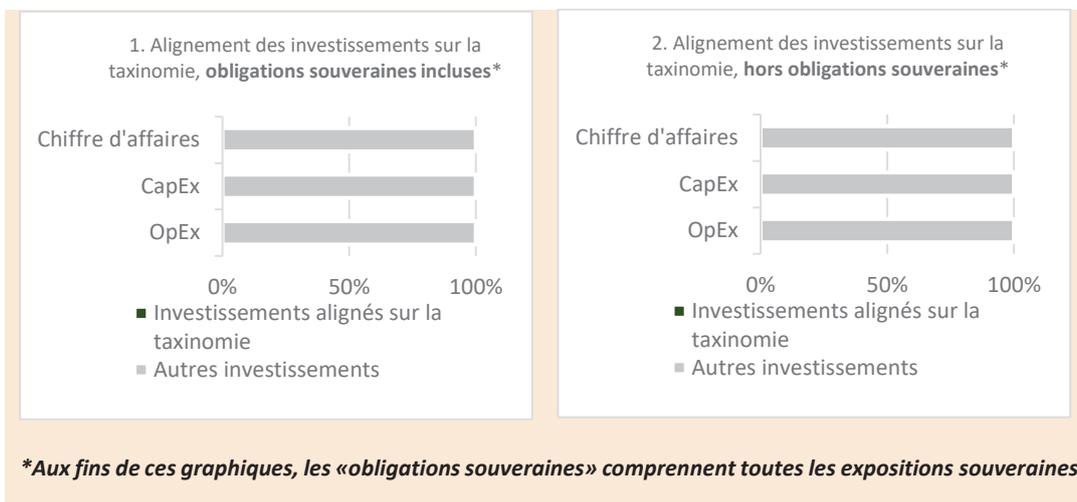
- L'industrie
- Les matériaux
- Finance
- Consommations discrétionnaire ...

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ; des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le fonds RICHELIEU CITYZEN promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

● Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Le fonds RICHELIEU CITYZEN promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz

● Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Le fonds RICHELIEU CITYZEN promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le fonds RICHELIEU CITYZEN promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Le fonds RICHELIEU CITYZEN promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Au même titre que pour le taux minimum de couverture de 90% que le fonds RICHELIEU CITYZEN s'était fixé (hors liquidité), l'équipe de gestion porte toujours une attention particulière pendant toute la période de référence, à l'aide d'outils internes automatisés, afin de respecter le ratio financier lié à la détention maximale de 10% de liquidité. La part des investissements dans la catégorie « autres » n'a donc pas excédé 19% de l'actif net sur la période de référence.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Tout au long de la période de référence, l'équipe de gestion renforce ses échanges formels et informels avec les membres de la direction et du management des sociétés dans lesquelles le fonds est investi. Dans le cadre de ces discussions, des sujets liés aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance sont toujours abordés au même titre que la performance, la rentabilité et la viabilité économique de la société.

De plus, comme précisé dans l'annexe au prospectus, le fonds se laisse la possibilité d'analyser qualitativement des entreprises, afin de pallier le manque de données communiquées par les entreprises européennes. Dans ce cas, l'équipe de gestion peut être amenée à engager des discussions spécifiques avec les Investor Relations des sociétés concernées. Sur cette période de référence, l'équipe de gestion du fonds n'a pas eu recours à ce canal de communication pour récupérer des informations. Cette démarche permet à l'équipe de gestion de muscler son analyse extra-financière et d'attribuer une note ESG à des émetteurs non notés par le fournisseur externe.

Pour finir, la politique d'engagement actionnariale définie au niveau de la société de gestion permet à l'équipe de gestion, par l'intermédiaire d'un prestataire tiers, de voter lors des assemblées générales des sociétés. Richelieu Gestion modifie actuellement sa politique afin d'y intégrer plus de dimensions climatiques et ESG.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Le fonds RICHELIEU CITYZEN n'a pas d'indice de référence aligné sur les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promet. L'indice de référence utilisé par le fonds est le Bloomberg Eurozone Developed Markets Large & Mid Cap NR Index. Cette question est Non Applicable.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementale ou sociales qu'il promet.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***

Cette question est Non Applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Cette question est Non Applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Cette question est Non Applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Cette question est Non Applicable.